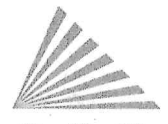


Rapport n°: 20031 2 1 25 145
 N° client société distributrice: ELECTRA BEL
 N° compteur:
 Index I:
 Index II:

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



O.C.B.
 Organisme de contrôle a.s.b.l.

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE - DE CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle
 suivant: RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 276 /

Complément au rapport n°

Type d'installation : Nouvelle / Extension / Modification / Provisoire / Existante / Renforcement / Scission du Comptage / Modification de tension d'alimentation

Type de locaux : MAISON

Lieu d'inspection : BOULEVARD DE DURBUY s/n à 6940 BARVAUX DURBUY

Propriété de : OL DEN KAMP

Mandant : TASIA J SPRL

Installateur : 450 218 075

TVA : TASIA SPRL carte ID : Délivré à : Date :

Inspecteur : TRIBOILT Date d'inspection : 24/2/03

DESCRIPTION

Tension de service : 1x230V 3x230V 3N 400V Protection max. : 3x39A Commutateur; position :

Protection principale : Disj. 4p 40A Interrupteur / sectionneur :

Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : EXUB nombre de conducteurs : 4 diamètre 16 mm²

Câble de raccordement au réseau : type de câble : pas plume nombre de conducteurs : diamètre : mm²

Réseau aérien / Raccordement souterrain au réseau aérien / Réseau souterrain - Fourreau: présent / absent - Plaque d'isolation: présente / absente

Electrode de terre : Type : boucle / barres / piquets / conducteurs horizontaux Section : 35 mm² Résistance de dispersion : 7 Ω

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 34 Résistance d'isolement général : 10 MΩ

Interrupteur différentiel : Général : 4p 40A 300mA Supplémentaire : 4p 40A 30mA

Description : voir les schémas en annexe (15-16-17-18-19-3738)

NOTES

La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordées.

La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, - de gaz, - le chauffage central - n'est / ne sont pas encore placés.

Dans les s.d.B. les appareils d'éclairage ne sont pas installés.

INFRACTIONS

Vu le 06/03/03
Electabel

CONCLUSION

L'installation est conforme / n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE.
 L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d'O.C.B.

Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été signés pour approbation.

La visite de contrôle prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le 24/2/2003 ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.

L'installation ne peut pas être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délais aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Pour le directeur,
 l'inspecteur

24/2/2003
[Signature]

NOTE AUX ENTREPREISES : En vertu de l'art. 14 du CODEX, le présent document sera porté à la connaissance du comité d'entreprise.
 NOTE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES : Conformément au décret du 26/06/2001, le présent document sera porté à la connaissance des locataires et propriétaires.
 NOTE AUX PROPRIETAIRES : Conformément au décret du 26/06/2001, le présent document sera porté à la connaissance des propriétaires.
 NOTE AUX ENTREPREISES : En vertu de l'art. 14 du CODEX, le présent document sera porté à la connaissance du comité d'entreprise.
 NOTE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES : Conformément au décret du 26/06/2001, le présent document sera porté à la connaissance des locataires et propriétaires.
 NOTE AUX PROPRIETAIRES : Conformément au décret du 26/06/2001, le présent document sera porté à la connaissance des propriétaires.